

Bruxelles, le 24 novembre 2021
(OR. en)

14146/21

ECOFIN 1117
UEM 343
SOC 675
EMPL 505
COMPET 850
ENV 911
EDUC 386
RECH 524
ENER 516
JAI 1264
GENDER 119
ANTIDISCRIM 102

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2021) 742 final
Objet:	Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant la politique économique de la zone euro

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2021) 742 final.

p.j.: COM(2021) 742 final



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 24.11.2021
COM(2021) 742 final

Recommandation de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

concernant la politique économique de la zone euro

{SWD(2021) 362 final}

Recommandation de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

concernant la politique économique de la zone euro

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 136 en liaison avec l'article 121, paragraphe 2,

vu le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil du 7 juillet 1997 relatif au renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques¹, et notamment son article 5, paragraphe 2,

vu le règlement (UE) n° 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques², et notamment son article 6, paragraphe 1,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

- (1) Après une très forte récession en 2020, l'économie de la zone euro connaît une reprise solide et rapide. La croissance du produit intérieur brut (PIB) au deuxième trimestre 2021 a dépassé les prévisions, de sorte que le PIB de la zone euro devrait croître de 5 % cette année, si l'on s'en tient aux prévisions économiques de l'automne 2021. Au dernier trimestre 2021, le PIB de la zone euro devrait retrouver son niveau d'avant la crise. Sept pays de la zone euro avaient retrouvé leur niveau de PIB d'avant la crise dès le deuxième trimestre 2021. Le PIB annuel de la zone euro devrait enregistrer une croissance de 4,3 % en 2022. La demande intérieure est le principal moteur de croissance du PIB, en lien avec l'assouplissement des restrictions à la suite du déploiement de la vaccination, l'amélioration progressive de la situation sur les marchés du travail, l'utilisation du surplus d'épargne accumulé au cours des périodes de confinement et la forte croissance des investissements bénéficiant de conditions de financement favorables ainsi que du soutien politique apporté par NextGenerationEU. Conformément aux recommandations, les États membres de la zone euro ont pris des mesures, à la fois individuellement et collectivement au sein

¹ JO L 209 du 2.8.1997, p. 1.

² JO L 306 du 23.11.2011, p. 25.

de l'Eurogroupe, en vue d'assurer une orientation politique qui soutienne la reprise après la crise de la COVID-19. Pour l'avenir, l'incertitude et les risques restent élevés, y compris l'évolution de la pandémie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

- (2) Au cours de l'année, la forte croissance de la demande intérieure s'est heurtée à des contraintes du côté de l'offre, notamment à des problèmes de rareté des intrants et à des perturbations logistiques. En outre, les pénuries de main-d'œuvre et de compétences sont devenues une préoccupation croissante dans certains secteurs et dans certains États membres. Après plusieurs années où elle a été très faible, l'inflation s'est accélérée dans la zone euro depuis le début de l'année 2021, en particulier sous l'effet de la flambée des prix de l'énergie et des goulets d'étranglement dans l'approvisionnement, ce qui laisse entrevoir un phénomène transitoire lié au processus d'ajustement postconfinement. L'inflation s'est établie à 3,4 % en septembre 2021, atteignant son plus haut niveau depuis dix ans dans la zone euro.
- (3) En 2021, la stratégie européenne de relance s'est concentrée sur la mise en application de NextGenerationEU et de son principal instrument, la facilité pour la reprise et la résilience³. À la mi-novembre, le Conseil avait adopté les plans pour la reprise et la résilience de 22 États membres, dont 18 pays de la zone euro, à la suite d'évaluations positives de la Commission. Au cours des prochaines années, la mise en œuvre des réformes et des investissements dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience aura une forte incidence positive sur le fonctionnement des économies de la zone euro. Compte tenu de la clé utilisée pour allouer ses ressources, la facilité favorisera la convergence économique et sociale vers le haut entre les États membres de la zone euro. Elle a également renforcé la confiance et contribue à préserver la croissance et la stabilité macrofinancière, ce qui permet d'équilibrer le dosage macroéconomique et de compléter les mesures de la Banque centrale européenne (BCE). Outre le soutien à la relance, la facilité pour la reprise et la résilience vise à transformer la structure des économies des États membres, notamment en vue de la réalisation des transitions écologique et numérique. La mise en œuvre de réformes et d'investissements cohérents dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience ainsi que l'utilisation des fonds de cohésion visent à améliorer la résilience de la zone euro face aux chocs futurs, à accroître la production potentielle de manière durable, à soutenir l'emploi et à relever les défis sociaux. En outre, l'émission par l'Union de titres de créance libellés en euros afin de financer la facilité pour la reprise et la résilience augmentera la profondeur et la liquidité des marchés de capitaux européens et contribuera à renforcer l'euro en tant que monnaie internationale.
- (4) La mise en œuvre des réformes et des investissements prévus dans les plans pour la reprise et la résilience ouvrira la voie au décaissement du financement de la facilité pour la reprise et la résilience et contribuera efficacement à la réalisation des priorités stratégiques de la zone euro, y compris des recommandations du Conseil concernant

³ Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17).

la politique économique de la zone euro⁴. Il s'agira notamment de renforcer les cadres institutionnels nationaux, de soutenir des investissements publics de qualité et de prendre des mesures politiques en faveur de la cohésion sociale et d'une transition écologique et numérique juste. Ces mesures devraient contribuer à assurer une reprise durable et inclusive, à maintenir le potentiel de croissance et à renforcer la résilience, ce qui est conforme à l'examen annuel de la croissance durable et aux quatre dimensions de la durabilité compétitive, à savoir la durabilité environnementale, la productivité, l'équité et la stabilité macroéconomique⁵.

- (5) Le choix de politiques soutenant l'économie et se renforçant mutuellement a permis d'aboutir à une stabilisation macroéconomique efficace et de maîtriser l'incidence sur les résultats du marché du travail, en atténuant les risques de ralentissement et en soutenant une reprise économique rapide. Pour assurer le bon fonctionnement de la zone euro, il sera essentiel d'opérer un dosage cohérent entre les politiques monétaire et budgétaire ainsi que des réformes structurelles et des mesures visant à maintenir la stabilité financière, dans le plein respect des rôles respectifs des États membres et des institutions en vertu du traité.
- (6) Les mesures de politique monétaire de la BCE visent à garantir le bon fonctionnement des différents compartiments des marchés financiers, à maintenir intacts les canaux de transmission monétaire et, enfin, à préserver la stabilité des prix à moyen terme. En juillet 2021, la BCE a publié sa nouvelle stratégie de politique monétaire. Celle-ci adopte un objectif d'inflation symétrique de 2 % à moyen terme. Le Conseil des gouverneurs a également confirmé que l'ensemble des taux d'intérêt de la BCE demeurerait le principal instrument de politique monétaire. En octobre 2021, la BCE a lancé une phase d'étude de deux ans sur un projet d'euro numérique. La création d'un euro numérique nécessiterait une intervention du législateur de l'Union sur la base de l'article 133 du TFUE. L'émission d'une monnaie numérique de ce type par une banque centrale pourrait, entre autres, garantir la continuité de l'approvisionnement en fonds publics sous forme numérique, soutenir la numérisation de l'économie européenne et encourager activement l'innovation dans le domaine des paiements de détail⁶. En outre, elle contribuerait à renforcer le rôle international de l'euro et l'autonomie stratégique ouverte de l'Europe.
- (7) Le 19 octobre 2021, la Commission européenne a relancé le débat sur l'examen de la gouvernance économique afin de dégager un large consensus sur les modalités susceptibles de renforcer l'efficacité et la transparence du cadre, de lutter contre les déséquilibres macroéconomiques et de relever les défis budgétaires d'une manière qui soit compatible avec la transition et la croissance, en tenant compte des enseignements tirés de la crise de la COVID-19.

⁴ Recommandation du Conseil du 13 juillet 2021 concernant la politique économique de la zone euro (JO C 283 du 15.7.2021, p. 1).

⁵ Examen annuel de la croissance durable 2022, COM(2021) 740.

⁶ Voir le rapport d'octobre 2020 de la BCE intitulé «Report on a digital euro» (rapport sur un euro numérique), disponible à l'adresse suivante: https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/Report_on_a_digital_euro~4d7268b458.en.pdf [en anglais uniquement].

- (8) Le déficit des administrations publiques dans l'ensemble de la zone euro devrait atteindre 7,1 % du PIB en 2021, mais retomber à 3,9 % en 2022. L'orientation budgétaire de la zone euro, qui découle des budgets nationaux et du budget de l'UE, devrait rester favorable en 2021 et 2022 (à respectivement 1,75 % et 1 % du PIB). En 2022, les investissements publics financés à la fois par les États membres et par l'UE contribueront à cette orientation favorable. Dès novembre 2021, les 18 plans nationaux pour la reprise et la résilience des pays de la zone euro que le Conseil a déjà approuvés apporteront aux États membres de la zone euro un soutien financier de grande ampleur pouvant atteindre 262 milliards d'euros sous forme de subventions et 139 milliards d'euros sous forme de prêts sur la période allant jusqu'en 2026. La coordination des politiques budgétaires nationales, dans le plein respect du pacte de stabilité et de croissance, est essentielle pour apporter une réponse efficace au choc lié à la COVID-19, permettre une reprise durable et assurer le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire (UEM). La clause dérogatoire générale restera active en 2022, mais devrait être désactivée à partir de 2023. Alors que la reprise économique est bien engagée, la politique budgétaire passe de mesures temporaires d'urgence à des mesures ciblées de soutien à la reprise. L'augmentation des ratios de dette publique (de 85,5 % à 100 % du PIB entre 2019 et 2021) a reflété les effets combinés de la contraction de la production et de la nécessaire réaction politique au choc de grande envergure causé par la COVID-19. Néanmoins, étant donné que les ratios d'endettement étaient déjà élevés dans certains États membres de la zone euro auparavant, une réduction compatible avec la croissance, progressive et continue de la dette constituera un objectif stratégique pour une grande partie de la zone euro.
- (9) Dans ce contexte, l'amélioration de la composition des finances publiques, notamment par la promotion de l'investissement, la qualité des mesures budgétaires et la garantie de la viabilité des finances publiques à long terme, y compris dans la perspective du changement climatique et des transitions écologique et numérique, apparaît particulièrement pertinente. Une budgétisation verte, des réexamens de dépenses, le bon fonctionnement des systèmes de gestion des investissements publics et des cadres efficaces en matière de marchés publics peuvent créer une marge de manœuvre budgétaire pour des investissements publics supplémentaires. La nécessité des réformes visant à rendre la politique des recettes plus efficace et plus juste s'est encore accrue au lendemain de la crise de la COVID-19. Il est encore possible de rendre les systèmes fiscaux de la zone euro plus favorables à la croissance et à l'environnement, en particulier en réduisant la pression fiscale sur le travail, qui reste élevée dans la plupart des États membres de la zone euro. Les mesures visant à lutter contre la planification fiscale agressive, l'évasion fiscale et la fraude fiscale peuvent rendre les systèmes fiscaux plus efficaces et plus justes, tout en soutenant la reprise et l'augmentation des recettes. La mondialisation a rendu nécessaire l'adaptation du cadre fiscal à une économie de plus en plus numérisée. Un accord sur la réforme de la fiscalité mondiale ayant pour objectif de limiter la concurrence fiscale dommageable a été conclu dans le cadre inclusif de l'OCDE et du G20 visant à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS).
- (10) La réaction forte et rapide à l'échelon national et à celui de l'Union, y compris par l'intermédiaire de NextGenerationEU, a permis d'atténuer efficacement l'incidence de la crise sur les ménages et les entreprises. Grâce à cette action coordonnée, les disparités se sont moins creusées que prévu initialement et les effets néfastes à long terme ont été atténués. Le soutien politique, y compris au moyen de dispositifs de chômage partiel et d'autres mesures de maintien de l'emploi, a contribué à préserver

l'activité des entreprises tout au long de la crise et a limité la hausse du taux de chômage et la baisse du revenu disponible. Même s'ils ont accusé une hausse, les taux d'insolvabilité ont été contenus en 2021, malgré la suppression progressive des mesures de soutien. Les marchés du travail affichent également des améliorations progressives: le taux d'emploi, qui avait atteint un pic à 72,9 % au quatrième trimestre 2019, avant la crise de la COVID-19, est revenu à 72,2 % au deuxième trimestre 2021. L'adoption accélérée de technologies numériques tout au long de la crise pourrait avoir une incidence positive sur la productivité si elle était maintenue dans la durée. Néanmoins, la crise de la COVID-19 a eu d'importantes implications territoriales, sectorielles et distributives, ce qui nécessitera des réaffectations tant au sein des pays et des secteurs qu'entre ceux-ci, avec des coûts de transition considérables pour les travailleurs et les entreprises.

- (11) Bien que l'augmentation des faillites soit restée limitée jusqu'à présent, de nombreuses entreprises présentent des bilans plus faibles en raison de la pandémie, ce qui pourrait peser sur leur capacité à financer des projets d'investissement à court terme et compromettre leur capacité de remboursement. Avec la reprise qui se confirme, les mesures de soutien devraient être progressivement revues à la baisse et mieux ciblées. Une moindre utilisation des instruments de dette limiterait les passifs éventuels et contribuerait à préserver la capacité d'investissement des entreprises. Le retrait en temps voulu des mesures de soutien est un exercice d'équilibre entre les aides à l'investissement et à l'emploi et la prévention des faillites d'entreprises viables, d'une part, sans empêcher la sortie ordonnée des entreprises non viables à moyen terme, d'autre part. Dans ce contexte, il est essentiel d'améliorer l'accès des entreprises au financement, de consolider leurs bilans et de renforcer la capacité et l'efficacité des cadres en matière d'insolvabilité. Les régimes nationaux d'insolvabilité varient considérablement d'un pays de la zone euro à l'autre et des mesures de renforcement des capacités seront nécessaires pour faciliter l'efficacité de l'administration et du système judiciaire. L'amélioration des cadres en matière d'insolvabilité peut également contribuer à l'amélioration des bilans dans le secteur bancaire, ce qui aura une incidence positive sur l'offre de crédit. La directive sur la restructuration et sur l'insolvabilité⁷, qui vise à introduire des normes minimales en matière de restructuration préventive et de remise de dettes pour les entrepreneurs dans les États membres, devra être transposée en droit national d'ici au 17 juillet 2022. En outre, l'intégration des marchés des capitaux de l'UE est essentielle pour fournir aux entreprises d'autres sources de financement complétant les prêts bancaires. Les progrès réalisés dans le cadre de l'union des marchés des capitaux (UMC)⁸ sont susceptibles d'améliorer l'accès des entreprises de la zone euro au financement, mobiliser des investissements à long terme dans les nouvelles technologies et infrastructures vertes, promouvoir les investissements en fonds

⁷ Directive (UE) 2019/1023 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relative aux cadres de restructuration préventive, à la remise de dettes et aux déchéances, et aux mesures à prendre pour augmenter l'efficacité des procédures en matière de restructuration, d'insolvabilité et de remise de dettes, et modifiant la directive (UE) 2017/1132 (directive sur la restructuration et sur l'insolvabilité) (JO L 172 du 26.6.2019, p. 18).

⁸ Au cours du sommet de la zone euro qui s'est tenu le 25 juin 2021, les dirigeants de l'UE ont affirmé leur soutien politique à l'union des marchés des capitaux (UMC) et appelé à une mise en œuvre rapide du plan d'action pour l'UMC.

propres et supprimer les obstacles transfrontières à l'investissement, notamment en harmonisant certains aspects du droit matériel relatif aux procédures d'insolvabilité.

- (12) Alors que l'emploi se redresse rapidement, certains secteurs, certaines catégories spécifiques de travailleurs et certaines régions devraient être durablement touchés par la crise et par la forte pression en faveur du verdissement de l'économie. Les nouveaux emplois en cours de création seront peut-être différents de ceux qui ont été détruits en raison de la crise. Les goulets d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement peuvent ralentir le rebond de l'emploi dans certains secteurs. Des mesures politiques qui facilitent les transitions professionnelles et la réinsertion sur le marché du travail seront donc essentielles pour soutenir l'ajustement et atténuer les répercussions sociales, notamment en ce qui concerne la double transition écologique et numérique. La Commission a présenté une recommandation concernant un soutien actif et efficace à l'emploi (EASE) à la suite de la crise de la COVID-19⁹, qui invite les États membres à élaborer des trains de mesures cohérents combinant des mesures visant à combler les pénuries de compétences et à aider les individus à assurer le succès des transitions écologique et numérique. Ces trains de mesures se composeraient de trois volets: i) des mesures, limitées dans le temps et bien conçues, d'incitation à l'embauche et à la transition et de soutien à l'entrepreneuriat; ii) des possibilités de reconversion et de perfectionnement professionnels liées aux besoins du marché du travail; iii) un soutien accru de la part des services de l'emploi. En parallèle, la cohésion de la protection sociale de la zone euro reste fondamentale au vu des crises sanitaire et économique et afin d'assurer une double transition juste. Le socle européen des droits sociaux¹⁰ continue d'être une boussole pour l'emploi, les compétences et l'action en matière de politique sociale, en favorisant une convergence économique et sociale vers le haut et en promouvant de meilleures conditions de vie et de travail dans les États membres. Adopté en mars 2021, le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux fixe trois grands objectifs de l'UE concernant: i) l'emploi, ii) la formation des adultes et iii) la réduction de la pauvreté d'ici à 2030¹¹, que les actions stratégiques recommandées ci-dessous contribueront à réaliser. Les dirigeants de l'UE ont accueilli favorablement ces objectifs lors du sommet social de Porto du 8 mai 2021 et du Conseil européen des 24 et 25 juin 2021.
- (13) Les États membres ont élaboré des plans de réforme et d'investissement ambitieux, avec le soutien financier et stratégique de la facilité pour la reprise et la résilience. Il sera essentiel d'améliorer la qualité des institutions, en particulier en renforçant les capacités administratives, pour garantir une absorption rapide des fonds correspondants tout en évitant les doubles emplois et les interférences avec d'autres

⁹ Recommandation (UE) 2021/402 de la Commission du 4 mars 2021 concernant un soutien actif et efficace à l'emploi (EASE) à la suite de la crise de la COVID-19 (JO L 80 du 8.3.2021, p. 1).

¹⁰ Proclamation interinstitutionnelle sur le socle européen des droits sociaux (JO C 428 du 13.12.2017, p. 10).

¹¹ En ce qui concerne ces grands objectifs, l'UE a pris les engagements suivants pour 2030: au moins 78 % de la population âgée de 20 à 64 ans en situation d'emploi; participation d'au moins 60 % des personnes âgées de 25 à 64 ans à des activités d'apprentissage chaque année; recul du nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale d'au moins 15 millions par rapport à 2019.

instruments de l'UE. Les États membres peuvent affiner les conditions-cadres pour les investissements privés en améliorant l'environnement des entreprises. Afin d'assurer le bon fonctionnement du marché unique, il sera essentiel de préserver et de renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement, en détectant les pénuries et les goulets d'étranglement et en y remédiant, ainsi qu'en préservant l'ouverture des marchés, la convergence des normes, une plus grande diversification, la circularité et l'utilisation efficace des ressources. La recommandation du Conseil du 13 juillet 2021 concernant la politique économique de la zone euro, qui préconise de poursuivre l'intégration du marché unique des biens et des services, y compris le marché unique numérique, en éliminant les restrictions inutiles, en renforçant la surveillance du marché et en garantissant des capacités administratives suffisantes, reste pertinente.

- (14) Grâce aux réformes précédentes, le secteur bancaire a montré sa résilience générale lorsqu'il a été confronté à de graves tensions économiques. Le soutien massif apporté par les pouvoirs publics dans le contexte de la crise et la solide reprise enregistrée en 2021 ont jusqu'à présent atténué les inquiétudes relatives à l'affaiblissement des bilans des entreprises. Néanmoins, les banques de la zone euro pourraient connaître une certaine détérioration de la qualité de leurs actifs. Il est important qu'elles assurent un suivi en temps utile des risques, un engagement proactif auprès des débiteurs et une gestion active des prêts improductifs afin de maintenir leur capacité à financer la reprise économique.
- (15) La taille et l'intégration économique de la zone euro ainsi que les mesures mises en place pour faire face à la crise ont constitué des facteurs stabilisateurs à l'échelle mondiale tout au long de la crise de la COVID-19. Compte tenu de l'interconnexion des économies, les États membres de la zone euro devront, dans les années à venir, réaliser les investissements et les réformes convenus pour sortir renforcés de la crise, tout en approfondissant encore le cadre institutionnel de la zone euro afin d'accroître sa résilience face aux chocs futurs et de se montrer plus forts sur la scène internationale. Les évolutions économiques et financières dans les économies de marché avancées et émergentes ont des répercussions directes sur la zone euro via un certain nombre de canaux, notamment via la politique de santé et de vaccination, la politique monétaire, les flux financiers, les chaînes de valeur mondiales et le commerce. Les contraintes qui sont apparues dans les chaînes d'approvisionnement mondiales à la suite de la reprise témoignent également de l'interconnexion croissante de l'économie mondiale. En parallèle, l'excédent de la balance courante de la zone euro a poursuivi sa baisse progressive et a enregistré un niveau proche de celui suggéré par les fondamentaux. Le renforcement du rôle international de l'euro (qui est resté globalement stable ces dernières années), y compris au moyen du développement d'un euro numérique, pourrait renforcer l'autonomie économique et financière de la zone euro et de l'Union et améliorer la stabilité financière mondiale.
- (16) L'approfondissement de l'UEM reste essentiel. L'union bancaire et l'union des marchés des capitaux sont des projets qui se renforcent mutuellement pour promouvoir la croissance, préserver la stabilité financière et soutenir une véritable Union économique et monétaire. Combler les lacunes restantes renforcerait encore la stabilité et la résilience de la zone euro, aiderait les économies de la zone euro à prospérer et renforcerait le rôle international de l'euro. Il reste essentiel d'achever l'union des marchés des capitaux et l'union bancaire, parallèlement à la ratification en temps utile de l'accord modifiant le traité instituant le mécanisme européen de stabilité. De tels efforts favoriseront également les transitions écologique et

numérique, qui nécessitent des investissements importants. Le sommet de la zone euro du 25 juin 2021 a réaffirmé l'engagement en faveur de l'achèvement de l'union bancaire et a invité l'Eurogroupe (en configuration ouverte) à convenir, sans délai et de manière consensuelle, d'un plan de travail progressif et assorti d'échéances pour tous les éléments en suspens. Il a également appelé à une mise en œuvre rapide du plan d'action pour l'UMC, conformément aux priorités énoncées dans les conclusions du Conseil du 3 décembre 2020. La recommandation du Conseil du 13 juillet 2021 concernant la politique économique de la zone euro, qui appelle à l'achèvement de l'UEM et au renforcement du rôle international de l'euro, reste pertinente,

RECOMMANDE que les États membres de la zone euro prennent des mesures individuellement, y compris dans le cadre de la mise en œuvre de leurs plans pour la reprise et la résilience, et collectivement, au sein de l'Eurogroupe, pour la période 2022-2023, en vue d'atteindre les objectifs suivants:

1. Continuer à utiliser et coordonner les politiques budgétaires nationales dans l'ensemble des États membres pour soutenir efficacement une reprise durable et inclusive. Maintenir une orientation budgétaire modérément favorable dans l'ensemble de la zone euro en 2022, en tenant compte des budgets nationaux et du financement apporté par la facilité pour la reprise et la résilience. Orienter progressivement les mesures budgétaires vers des investissements qui favorisent une reprise durable, inclusive et compatible avec les transitions écologique et numérique, en accordant une attention particulière à la qualité des mesures budgétaires. Maintenir une politique budgétaire souple afin de pouvoir réagir en cas de réémergence de risques pandémiques. Moduler les politiques budgétaires en tenant compte de l'état de la reprise, de la viabilité des finances publiques et de la nécessité de réduire les disparités économiques, sociales et territoriales. Lorsque les conditions économiques le permettront, mener des politiques budgétaires visant à atteindre des positions budgétaires prudentes à moyen terme et à garantir la soutenabilité de la dette, tout en renforçant les investissements.
2. Promouvoir des politiques de lutte contre la planification fiscale agressive, la fraude fiscale et l'évasion fiscale afin de garantir des systèmes fiscaux justes et efficaces. S'employer à limiter la concurrence fiscale dommageable, notamment par la mise en œuvre d'une solution consensuelle à l'échelle mondiale pour relever les défis fiscaux découlant de la numérisation et de la mondialisation de l'économie. Diminuer la pression fiscale sur le travail et promouvoir un déplacement de la fiscalité du travail vers une fiscalité moins génératrice de distorsions. Passer des mesures d'urgence à des mesures de reprise sur les marchés du travail en garantissant des politiques relatives aux marchés du travail actives et efficaces: i) soutenir les transitions professionnelles, en particulier vers l'économie verte et numérique, ii) combiner des mesures visant à remédier aux pénuries de compétences, renforcer la reconversion et le perfectionnement professionnels, proposer des incitations ciblées à l'embauche et iii) renforcer la capacité des services publics de l'emploi à remédier aux inadéquations entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Renforcer les systèmes d'éducation et de formation inclusifs et de qualité. Promouvoir l'intégration des groupes vulnérables, en particulier des jeunes et des femmes, sur le marché du travail, garantir des conditions de travail adéquates et remédier à la segmentation du marché du travail, élaborer et adapter, le cas échéant, des systèmes de protection sociale pour relever les défis qui se font jour après la crise de la COVID-19. Garantir la participation effective des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques et

renforcer le dialogue social et la négociation collective. Assurer le partage et la convergence des bonnes pratiques qui renforcent la résilience économique et sociale en matière de marché du travail et de politiques sociales.

3. Contrôler l'efficacité des mesures de soutien aux entreprises, mettre l'accent sur un soutien plus ciblé à la solvabilité des entreprises viables qui ont été mises en difficulté pendant la pandémie et recourir davantage aux instruments de capitaux propres. Prendre des mesures pour accroître la capacité des cadres en matière d'insolvabilité à traiter efficacement et en temps utile la faillite et la restructuration de la dette, optimiser la préservation de la valeur et promouvoir une allocation efficace des capitaux et des investissements transfrontières. Aller de l'avant dans l'approfondissement de l'union des marchés des capitaux, notamment en approuvant rapidement les propositions législatives de la Commission visant à soutenir le financement de l'économie, à accroître les possibilités d'investissement pour les entreprises et les particuliers et à supprimer les obstacles transfrontières aux investissements dans le marché unique.
4. Continuer à renforcer les cadres institutionnels nationaux, poursuivre les réformes visant à éliminer les obstacles à l'investissement et à la réaffectation des capitaux et veiller à ce que les fonds de l'Union soient utilisés de manière efficace et en temps utile. Réduire la charge administrative pesant sur les entreprises et améliorer leur environnement. Renforcer l'efficacité et la numérisation de l'administration publique. Améliorer la gestion des finances publiques, notamment au moyen d'une budgétisation verte et de cadres efficaces de gestion des investissements publics, et utiliser les réexamens des dépenses pour améliorer la composition des finances publiques, en particulier la qualité des investissements publics, l'investissement dans les ressources humaines et les compétences, et pour mieux diriger les dépenses publiques vers les besoins en matière de reprise et de résilience.
5. Assurer la stabilité macrofinancière et maintenir les canaux de crédit à l'économie, en continuant de s'attaquer aux prêts non performants, notamment en surveillant la qualité des actifs, en s'engageant rapidement et de manière proactive auprès des débiteurs en difficulté (en particulier ceux qui sont viables) et en poursuivant le développement de marchés secondaires pour les prêts improductifs. Poursuivre les travaux sur l'achèvement de l'union bancaire, au moyen d'un plan de travail progressif et assorti d'échéances, et sur le renforcement du rôle international de l'euro. Continuer à soutenir les travaux exploratoires sur l'introduction éventuelle d'un euro numérique.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil
Le président*